



DOSSIER D'ADHÉSION 2018

(Institutionnel, Centre de recherche, de transfert et de formation)

Le Pôle de compétitivité des Microtechniques (PMT) représente, anime et fédère les entreprises ayant des savoir-faire microtechniques en lien avec différents marchés (santé, aéronautique, spatial, défense, sécurité, ...). Par sa connaissance des filières, des enjeux et des acteurs, le PMT vous propose des actions collectives, vous accompagne dans vos développements et dans vos réflexions stratégiques, initie vos projets innovants et collaboratifs.

AVANTAGES D'ADHÉRER AU PÔLE DES MICROTECHNIQUES



INNOVATION

Une idée ? Un projet ? Développez votre projet jusqu'à la commercialisation du produit

GRATUIT Conseils en innovation de l'idée au marché

TARIF PREFERENTIEL Structuration du projet

TARIF PREFERENTIEL Labellisation

TARIF PREFERENTIEL Coordination de projets

TARIF PREFERENTIEL Recherche de partenaires

TARIF PREFERENTIEL Sollicitation de financeurs adaptés



FINANCEMENT

Bénéficiez de notre expertise dans la recherche de financements et le montage de dossiers

GRATUIT Informations et conseils sur les financements et dispositifs fiscaux existants

TARIF PREFERENTIEL Accompagnement à l'obtention de financements publics et privés



BUSINESS & RÉSEAU

Intégrez notre réseau de partenaires industriels, élargissez vos compétences

TARIF PREFERENTIEL Apports d'affaire : promotion des savoir-faire, appels à compétences, mise en relation

TARIF PREFERENTIEL Evénements business : conventions d'affaires, speed meetings, journées techniques



COMPÉTITIVITÉ

Boostez votre compétitivité en intégrant le PMT et en découvrant nos groupes d'expertise

RÉSERVÉ AUX ADHERENTS Veille technologiques et informations permanentes et personnalisées

RÉSERVÉ AUX ADHERENTS Actions à l'international

RÉSERVÉ AUX ADHERENTS Actions collectives

TARIF PREFERENTIEL Formation

TARIF PREFERENTIEL Salons professionnels et conventions d'affaires

CONDITIONS D'ADHESION AU PÔLE DES MICROTECHNIQUES

- Être une personne morale privée ou publique
- Exercer son activité dans l'un des domaines d'activités stratégiques du Pôle : Microtechniques, Aéronautique et Défense, Médical, Luxe, Microsystèmes, Optique-Photonique....
- Contribuer à la valorisation du Pôle de compétitivité des Microtechniques, par son activité ou en participant aux démarches collaboratives et aux projets d'innovation portés et labellisés par le PMT.
- Être à jour du paiement de la cotisation annuelle à l'Association du Pôle des Microtechniques conformément aux statuts de l'association.

Toute demande d'adhésion d'un nouveau membre (hors renouvellement) fait l'objet d'une validation par les instances du PMT et ne sera effective qu'après cet agrément.

Le paiement de l'adhésion est requis pour tout organisme ou entreprise partenaire d'un projet collaboratif labellisé par le PMT en cours de financement

Pour adhérer au Pôle des Microtechniques, il est nécessaire de remplir le formulaire d'adhésion.

BULLETIN D'ADHESION (Institutionnel, Centre de recherche, de transfert et de formation)

Montant de la cotisation

Adhésion au Pôle de compétitivité **Oui** **Non** (en cas de non-renouvellement, merci de renvoyer ce document afin de bloquer la facturation automatique)

Le montant de l'adhésion a été fixé lors du Conseil d'Administration en date du 24 novembre 2017. Pour l'exercice en cours (2018), le montant de l'adhésion s'élève à **1 800 € HT** (montant inchangé depuis 2006).

Engagement

Je soussigné(e), Madame Monsieur

Prénom Nom

Société.....

Fonction..... Siret
|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Activité.....

Adresse.....

Code postal Ville

Tél. Fax.....

E-mail Site Internet.....

Déclare confirmer ma demande /le renouvellement de mon d'adhésion au Pôle de compétitivité des Microtechniques en qualité de Membre et

signe et renvoie la charte d'engagement et de confidentialité

m'acquiesce du montant de ma cotisation annuelle par :

par chèque bancaire à l'ordre du "Pôle des Microtechniques".

par virement bancaire

Association Pôle des Microtechniques
n° FR76 1250 6200 4955 0255 2045 675 BIC AGRIFRPP825.

Cachet et signature

Une facture acquittée vous sera envoyée à réception du règlement. N° de TVA intracommunautaire : FR 764 879 807 99

Quelles thématiques vous intéressent (indiquer l'adresse électronique de votre collaborateur dédié le cas échéant) :

Santé @

▪ Prénom Nom.....

Luxe @

▪ Prénom Nom.....

Aéronautique, défense et spatial @

▪ Prénom Nom.....

Microsystèmes @

▪ Prénom Nom.....

Innovation sociale @

▪ Prénom Nom.....

BULLETIN D'ADHESION suite (informations générales)**Contacts principaux au sein de votre entité**

	Prénom Nom	e-mail	téléphone
Facturation / Service comptabilité			
Service innovation			
Service communication			

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Check list

Les éléments que vous devez retourner au PMT sont les suivants :

- ✓ l'exemplaire complété et signé de la charte d'engagement de confidentialité (page 3)
- ✓ le bulletin d'adhésion signé (format papier pages 5 et 6 ou issu de la version électronique)
- ✓ Règlement (chèque ou virement)

Informations complémentaires

Contact : Laetitia Kherlakian – L.kherlakian@polemicrotechniques.fr – Tél. : 03 81 40 47 55

CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE CONFIDENTIALITÉ

Membres et Pôle de compétitivité des Microtechniques

La présente Charte a pour but d'instaurer des rapports privilégiés de confiance et de loyale collaboration entre les membres de l'association **Pôle des microtechniques** et le Pôle lui-même, afin de garantir le dynamisme et l'efficacité de son action collective.

Les membres de l'association, acteurs économiques solidaires du Pôle des microtechniques, s'engagent à respecter les principes déontologiques suivants :

- respecter la confidentialité des travaux développés par le PMT et celle des propos tenus au sein de l'association. Les membres prendront toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations portant la mention "Confidentiel". Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises pour la protection de ses propres informations confidentielles. Chaque membre s'engage à prendre toutes dispositions pour que ses sous-traitants amenés à collaborer sur un projet confidentiel traitent les informations conformément aux dispositions de confidentialité et d'utilisation du présent engagement.
- agir de façon loyale envers les autres membres en situation de concurrence.

De même, le Pôle des Microtechniques s'engage à respecter la confidentialité des travaux développés par ses membres ainsi que les informations transmises sous le sceau de la confidentialité. Un engagement de confidentialité individuel est d'ailleurs signé par chacun des membres de son Bureau et de son Comité de validation des projets afin que ces derniers préservent toute information désignée comme étant à caractère confidentielle.

Ces principes déontologiques, et notamment de confidentialité, perdurent pendant toute la durée de l'adhésion pour l'adhérent, ou de la durée de son mandat pour le membre du Bureau ou du Comité de validation des projets du PMT et pendant une période de 3 ans après l'arrivée de son terme, sa résiliation ou sa résolution, quelles qu'en soient les raisons ou le fondement.

Le respect des engagements

La signature de la présente Charte engage chaque membre de l'association et l'association elle-même, par le biais de son Président, au respect scrupuleux des principes énoncés ci-dessus. Le Bureau de l'association Pôle des Microtechniques s'engage à en vérifier la bonne application et à agir en conséquence pour garantir le respect collectif de ces principes.

Fait en double exemplaire, à Besançon, le.....

Pour le Pôle des Microtechniques
Le Directeur

Pour l'entreprise Membre
(Prénom NOM, Entreprise, Qualité)
Faire précéder la signature de la mention manuscrite
"Oui, je m'engage"

POLE DES MICROTECHNIQUES
18, rue Alain Savary
25000 BESANÇON
Tél. 03 81 40 47 55 - Fax 03 81 40 47 59
Siret 487 980 799 00018 - APE 9499 Z

Exemplaire MEMBRE

CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE CONFIDENTIALITÉ

Membres et Pôle de compétitivité des Microtechniques

La présente Charte a pour but d'instaurer des rapports privilégiés de confiance et de loyale collaboration entre les membres de l'association **Pôle des microtechniques** et le Pôle lui-même, afin de garantir le dynamisme et l'efficacité de son action collective.

Les membres de l'association, acteurs économiques solidaires du Pôle des microtechniques, s'engagent à respecter les principes déontologiques suivants :

- respecter la confidentialité des travaux développés par le PMT et celle des propos tenus au sein de l'association. Les membres prendront toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations portant la mention "Confidentiel". Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises pour la protection de ses propres informations confidentielles. Chaque membre s'engage à prendre toutes dispositions pour que ses sous-traitants amenés à collaborer sur un projet confidentiel traitent les informations conformément aux dispositions de confidentialité et d'utilisation du présent engagement.
- agir de façon loyale envers les autres membres en situation de concurrence.

De même, le Pôle des Microtechniques s'engage à respecter la confidentialité des travaux développés par ses membres ainsi que les informations transmises sous le sceau de la confidentialité. Un engagement de confidentialité individuel est d'ailleurs signé par chacun des membres de son Bureau et de son Comité de validation des projets afin que ces derniers préservent toute information désignée comme étant à caractère confidentielle.

Ces principes déontologiques, et notamment de confidentialité, perdurent pendant toute la durée de l'adhésion pour l'adhérent, ou de la durée de son mandat pour le membre du Bureau ou du Comité de validation des projets du PMT et pendant une période de 3 ans après l'arrivée de son terme, sa résiliation ou sa résolution, quelles qu'en soient les raisons ou le fondement.

Le respect des engagements

La signature de la présente Charte engage chaque membre de l'association et l'association elle-même, par le biais de son Président, au respect scrupuleux des principes énoncés ci-dessus. Le Bureau de l'association Pôle des Microtechniques s'engage à en vérifier la bonne application et à agir en conséquence pour garantir le respect collectif de ces principes.

Fait en double exemplaire, à Besançon, le.....

Pour le Pôle des Microtechniques
Le Directeur

Pour l'entreprise adhérente
(Prénom NOM, Entreprise, Qualité)
Faire précéder la signature de la mention manuscrite
"Oui, je m'engage"

POLE DES MICROTECHNIQUES
18, rue Alain Savary
25000 BESANCON
Tél. 03 81 40 47 55 - Fax 03 81 40 47 59
Siret 487 980 799 00018 - APE 9499 Z